

DEMANDE DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE 2013 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne pour l'attribution de l'aide communautaire 2013 à hauteur de 50% de la dépense subventionnable de 429 632 € pour l'acquisition d'une cellule de refroidissement pour la cuisine centrale, l'acquisition de matériel actif pour raccorder la boucle locale et l'enfouissement des réseaux rue de Gérofosse.

EFFORT REMOIS : DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNT – PRET SANS PREFINANCEMENT, REVISABLE LIVRET A

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SARL BARBIER DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ZAC DE GUINETTE (LE PETIT PRINCE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la SARL BARBIER le protocole d'accord

CESSION D'UN VEHICULE VOLE ET ACCIDENTE AUPRES DE L'ASSUREUR DE LA VILLE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'aliénation de ce bien et d'approuver la vente du véhicule Renault à AXA France, autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette vente, et inscrit la recette de cette vente au budget de l'année en cours.

ORGANISATION ET ENCADREMENT DE CLASSES D'ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés qui seront conclus avec les candidats retenus à l'issue de la procédure de consultation et des commissions y afférent, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE D'ETAMPES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE : VŒUX 2014 AU PERSONNEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes de l'Etampois, pour l'organisation et la réalisation de la cérémonie des vœux 2014 dédiée au personnel communal d'Etampes et au personnel intercommunal, autorise Monsieur le Maire d'Etampes à signer la convention de groupement de commande relative à l'organisation et à la réalisation de la cérémonie des vœux 2014 dédiée au personnel communal d'Etampes et au personnel intercommunal, précise que la ville d'Etampes sera le coordonnateur du groupement de commande et à ce titre, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés nécessaires à l'organisation et à la réalisation de cette cérémonie des vœux 2014 dédiée au personnel communal d'Etampes et au personnel intercommunal, et autorise Monsieur le Maire et ses services en qualité de coordonnateur du groupement de commande, à procéder à l'analyse des offres reçues dans le cadre de la manifestation, à négocier, à signer et à notifier le ou les marchés, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE D'ETAMPES, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE ET LE CCAS DE LA VILLE D'ETAMPES : « PRESTATIONS DE PRISES DE SON ET COMPTE RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES DELIBERANTES »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, et le CCAS de la ville d'Etampes, pour les prestations de prises de son et d'élaboration de compte rendus des différentes assemblées délibérantes, prendre acte de la décision de confier au Président de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, la signature de la convention de groupement de commande relative aux prestations de prises de son et d'élaboration de compte rendus des différentes assemblées délibérantes, prend acte de la décision de confier la mission de coordonnateur du groupement de commande au Président de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne et à ce titre, de l'autoriser à lancer les marchés

nécessaires à l'organisation et à la réalisation de cette prestation, prend acte de la décision de confier au Président de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne et à ses services, en qualité de coordonnateur, l'analyse des offres, la négociation, la signature et la notification du ou des marchés, chaque membre du groupement s'assurant de sa bonne exécution.

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE D'ETAMPES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE - TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DIVERS DE VOIRIE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne (CCESE), pour la passation des marchés publics nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie, approuve la convention de constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne (CCESE), pour la passation des marchés publics nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie, autorise la commune d'Etampes, représentée par son Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, autorise la commune d'Etampes, représentée par son Maire à tenir le rôle de coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre, sera chargée de lancer signer et notifier le marché ou l'accord-cadre, chaque membre du groupement pour ce qui le concerne s'assurant de sa bonne exécution, après avis de sa commission d'appel d'offres, autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement du marché et/ou des accords cadres ainsi que toute décision concernant ses avenants, sur le fondement de l'article L.2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les demandes de subvention ci-dessous :

ASSOCIATION	SUBVENTION
Association K maïeu Cie. Subvention pour l'achat d'un revêtement de sol pour son local de danse à l'espace Waldeck Rousseau.	1 500€
Foyer du Collège Jean-Etienne Guettard subvention pour un projet pédagogique d'un voyage à Berlin.	1000€
Association Sportive de Guinette. Subvention pour participation d'un séjour sportif de 3 jours à la base de Buthiers (77).	200€
Association « Exultate » Subvention pour l'organisation d'un concert à l'occasion des 30 ans de l'association, le 15 juin 2013 en l'Église de St Martin d'Étampes.	3 000€
Association Cirrus opération survol du patrimoine.	1 500€
Association « Team Pêche Compétition Étampes » subvention pour participer aux différents déplacements de leur championne de France.	800€
Association « Compagnie de la Juine » subvention de fonctionnement pour leur association.	1000€
Association des Anciens Soldats du Feu d'Étampes subvention pour participer à l'achat de lot pour le loto anniversaire du 8 février 2014, l'association aura 10 ans d'existence.	900€
Amicale du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) participation pour un jeune Etampois au RAID Pompiers Juniors.	200€
Club d'Astronomie d'Étampes subvention de fonctionnement pour leur association.	800€

Saskwash subvention dans le cadre du festival all access.	2 000€
Association « L'Étampoise » (commerçants du Centre-ville)	2 000€
Football Club d'Étampes aide pour l'achat d'une paire de but transportable en lestage mobile	1100€
Hand Ball d'Étampes aide pour tournoi féminin en Bretagne	300€
Archers d'Étampes Régularisation de la subvention de fonctionnement	150€
Entente Gymnique Etampoise (EGE) Régularisation de la subvention de fonctionnement	5500€
TOTAL	21 950€

CENTRE SOCIAL JEAN CARMET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le comité départemental des C.L.A.S afin d'obtenir, pour la poursuite des activités, des subventions au taux le plus élevé possible.

CENTRE SOCIAL JEAN-CARMET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'AIDE AUX VACANCES SEJOURS SOCIAUX AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention afin de poursuivre la mise en place de ce projet.

CENTRES SOCIAUX D'ETAMPES : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LA CADRE DU DISPOSITIF « COLLECTIF TEMPS LIBRE FAMILLE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, dans le cadre du dispositif "Collectif Temps Libre famille", afin d'obtenir, pour la poursuite des activités, des subventions au taux le plus élevé possible.

CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGION/ANRU VOIE CENTRALE (SERPENTINE) - BOIS, PLAINE DE JEUX, PLACE (PARC URBAIN)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de voirie s'inscrivant dans le cadre plus global de l'opération de renouvellement urbain du quartier, sollicite la Région Île de France dans le cadre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain, et de tout autre financeur éventuel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DANS L'ECOLE PAULINE KERGOMARD POUR L'OUVERTURE D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux avec la Communauté de communes de l'Étampois Sud Essonne et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Par 28 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal émet un avis favorable à la mise en œuvre du dispositif de scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les écoles du réseau E.C.L.A.I.R et précise, conformément au courrier reçu par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, qu'aucune classe de toute petite section ne sera créée et que l'accueil

des enfants de moins de trois ans sera limité en fonction des places disponibles dans les classes.

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA CONCERTATION POUR L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE NORD BOIS BOURDON ET ARRET DU PROJET

Par 27 voix Pour et 2 voix Contre, le Conseil municipal décide de tirer et d'approuver le bilan de la concertation relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'opération d'aménagement de la zone Nord Bois Bourdon, dit que le projet a fait l'objet de quelques remarques mineures ne remettant pas en cause son économie générale et reçu un accueil favorable lors de sa présentation au public, arrête le projet de Plan Local d'urbanisme, dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs, et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AMENAGEMENT : NOUVELLE PHASE DE L'ENTREE NORD DE LA VILLE (RD 207 ET BRETELLE DE LA RN20 AU DROIT DES ROCHETTES) – PARTICIPATION FINANCIERE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'accord de principe sur la participation financière entre la ville d'Étampes et le Conseil Général, à hauteur de 16 963 € HT pour la ville, dit que les dépenses correspondantes réalisées sur plusieurs exercices budgétaires seront prélevées sur les chapitres 20 et 23, articles 2031 et 23151, fonction 621, sous réserve du vote des crédits correspondants aux budgets successifs, charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes y afférents.

APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par 27 voix Pour, 1 voix Contre et 1 abstention, le Conseil municipal, approuve le règlement du service public d'assainissement collectif.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES MOBILES USAGES AVEC LA RECYCLERIE DU GATINAIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre du programme de collecte et de recyclage des mobiles usagés avec la recyclerie du Gâtinais et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Par 28 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la mise en œuvre, le cas échéant, de la sélection professionnelle.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES 2013 – OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE D'ETAMPES – EXERCICE 2005 ET SUIVANTS

Le Conseil municipal, prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

POINT SUR TABLE : PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette prime de fonctions et de résultats.

Points d'Information :

- Plan Canicule
- Extension du Parc Relais dessertes TER les engagements du STIF doivent être tenus. Etampes, plus que jamais mobilisée.
- Rentrée scolaire 2013/2014

MOTION : « L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF, C'EST SERIEUX » « L'EDUCATION NATIONALE NE DOIT PAS PRIVER LES ENFANTS DE CE SOUTIEN ET PENALISER LES ENSEIGNANTS, LES PARENTS ET LES COLLECTIVITES EN SUSPENDANT, SANS INFORMATION ET AU DERNIER MOMENT, CE DISPOSITIF ! »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dénonce cette absence de considération qui place parents, enseignants et collectivités devant le fait accompli, réitère son opposition à tout arrêt de l'accompagnement éducatif avant la fin de l'année scolaire, Exige des engagements de la part de l'Education nationale pour une prise en charge des élèves Etampois et du Sud –Essonne dès le mois de septembre 2013.

MOTION : « ACTION CONTRE LA DECISION DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE RELATIVE A LA SUSPENSION DES TRAVAUX DE LIAISON DU PONT RAIL A LA RN 20 »

Par 27 voix Pour et 1 voix Contre, le Conseil municipal proteste contre cette décision unilatérale arbitraire et partisane, demande les motifs réels d'une telle décision, exige que le Conseil Général de l'Essonne tienne ses engagements en faveur du développement économique du Sud Essonne, et invite l'ensemble des partenaires institutionnels et privés à manifester leur mécontentement auprès du Conseil Général de l'Essonne.

MOTION : « APPLICATION DU TAUX REDUIT DE TVA « SERVICE DE PREMIERE NECESSITE » A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DECHETS »

Par 27 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal demande de considérer la collecte et le traitement des déchets comme un service de première nécessité et ainsi appliquer le taux réduit de TVA à 5 %.